



Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta

Résumé non technique du projet de PAPI 2 EIL

Porteur du Projet :

Armelle Nicolas, Présidente du SMBSEIL



SMBSEIL - SYNDICAT MIXTE BLAVET SCORFF ELLÉ-ISOLE-LAIÏTA
2 RUE DU PALUD 56620 CLÉGUER - TÉL. 02 97 32 50 34 - WWW.SMBSEIL.BZH

Rédacteur du rapport :

Pierre Timmerman, ingénieur prévention des inondations au SMBSEIL
02 97 32 63 78
pierre.timmerman@bseil.fr

Date de mise à jour : 27/04/2022

Table des matières

1. Rappel concernant le PAPI EIL	3
a. Bref rappel du territoire	3
b. Labellisation du PAPI EIL	4
c. Rappel du coût du PAPI EIL	4
d. Avenant au PAPI EIL	4
e. Evolution de la structure porteuse du PAPI EIL	4
2. Gouvernance et concertation menées	5
3. Bilan du PAPI initial	5
a. Bilan synthétique des actions financées	Erreur ! Signet non défini.
b. Bilan détaillé de l'ensemble des actions	Erreur ! Signet non défini.
i. Les actions abandonnées	Erreur ! Signet non défini.
ii. Les actions finalisées	Erreur ! Signet non défini.
4. La stratégie adoptée pour le PAPI 2	6
5. Les actions prévues dans le cadre du PAPI 2	7
a. Sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Quimperlé	7
b. Sous maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL	7
c. Sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté	9
d. Sous maîtrise d'ouvrage des particuliers et entreprises	9

La ville de Quimperlé est le principal enjeu à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laïta soumis au risque inondation, qui touche également 4 industriels implantés le long de l'Isole et de l'Inam, ainsi que la commune de Scaër dans une moindre mesure.

Les inondations sont particulièrement fréquentes sur Quimperlé, du fait de l'implantation historique de cette ville dite « des trois rivières » et de son contexte hydroclimatique.

La crue record de décembre 2000 (supérieure à la cinquantennale) a marqué les esprits, entraînant la réalisation de nombreux aménagements de lutte contre les inondations en basse-ville de Quimperlé. Les crues plus récentes de l'hiver 2013/2014 (vingtennales) ont également provoqué d'importants dommages sur ce secteur, dont l'effondrement d'une maison riveraine de l'Isole, chiffrés entre 3 et 5 millions d'euros.

Une description plus complète du territoire est disponible dans le diagnostic approfondi et partagé.

b. Labellisation du PAPI EIL

Le PAPI Ellé-Isole-Laïta résulte d'une décision de la CLE du 18/02/2014, suite aux événements de l'hiver 2013/2014.

Le projet de PAPI a été élaboré en régie SMEIL de juin 2014 à septembre 2015.

Le PAPI Ellé-Isole-Laïta a ensuite été instruit par les services de l'Etat puis le comité de bassin Loire-Bretagne, de septembre 2015 à mai 2016.

Ce PAPI a été labellisé le 26 mai 2016 par le comité de bassin Loire-Bretagne.

La convention cadre de ce PAPI a été signée par l'ensemble des parties prenantes (Président du SMEIL, Maire de Quimperlé, Présidente du Conseil Départemental du Finistère, Préfet du Finistère et Préfet de Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne), le 20 octobre 2016.

Depuis cette date le PAPI Ellé-Isole-Laïta est officiellement entré en phase de mise en œuvre, pour 6 ans à compter de la signature de la convention cadre, avec pour structure porteuse le SMEIL.

c. Rappel du coût du PAPI EIL

Ce programme comprenait 40 actions à réaliser jusqu'en octobre 2022, par le SMEIL devenu SMBSEIL, la Ville de Quimperlé et l'Etat.

Le coût global du programme était initialement estimé à 834 000 €, animation comprise. Le 1^{er} avenant, détaillé ci-dessous, a augmenté le budget de 79 000 €, pour porter le coût global du PAPI EIL à 913 000 €.

Le montant des dépenses réellement engagées dans le cadre du PAPI EIL initial est d'environ 730 000€, animation comprise.

Le programme a été financé par l'Etat et le Conseil Départemental du Finistère, et le reste à charge pour le SMEIL devenu SMBSEIL, d'environ 20%, est réparti entre les membres statutaires du syndicat.

d. Avenant au PAPI EIL

Un avenant a été déposé en 2019 pour ajouter une nouvelle action (Action I-19), modifier 2 actions (VI-1 et VII-3) et abandonner 2 actions (VI-2 et VI-3). Cet avenant a également permis d'augmenter le budget lié au personnel dédié à l'animation pour les années 2020 et 2021, et d'ajouter Quimperlé-Communauté comme signataire de la convention.

e. Evolution de la structure porteuse du PAPI EIL

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2021, le PAPI Ellé-Isole-Laïta est porté par le Syndicat Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL). En effet, le SMEIL a fusionné avec le Syndicat Mixte du SAGE Blavet (SMSB) et le Syndicat du Bassin du Scorff (SBS) au 1er janvier 2021 pour former le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL). Le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta est une structure de planification dont les principales compétences sont l'animation de trois Sage, l'animation de deux sites Natura 2000, l'animation de deux PAPI (Blavet et Ellé Isole Laïta). Son rayon d'action correspond aux trois bassins versant de la Laïta, du Scorff et du Blavet.

2. Gouvernance et concertation menées

3 comités de suivi (COSUI) du PAPI Ellé-Isole-Laïta ont été organisés sur la durée du PAPI initial.

Le 1^{er} a été organisé le 12 janvier 2017 en Préfecture du Finistère. Il a été l'occasion de réaliser une conférence de presse pour annoncer le lancement officiel du PAPI Ellé-Isole-Laïta, rappeler les principales actions de ce PAPI et les actions d'ores et déjà entamées (articles parus dans Ouest France et Le Télégramme le 13/01/2017).

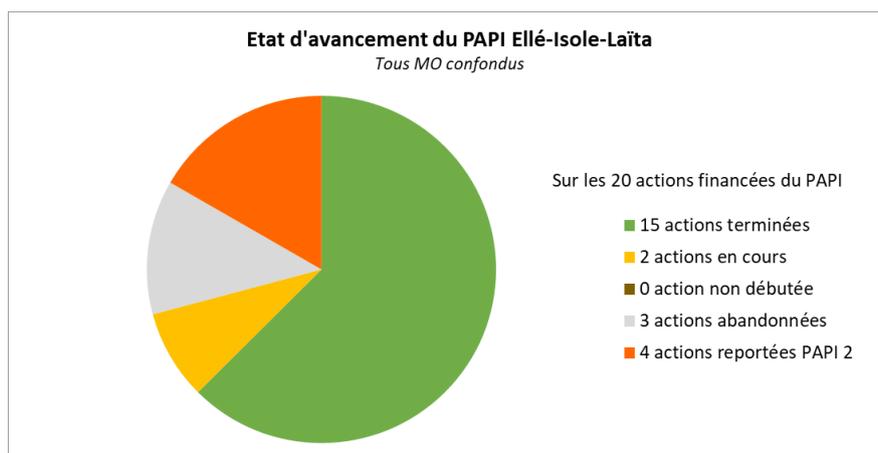
Le second COSUI du PAPI a eu lieu le 8 avril 2019 en Préfecture du Finistère. Il a permis de faire un point sur l'état d'avancement du programme d'actions, un point sur l'état des dépenses, et de présenter et valider le projet d'avenant n°1 au PAPI.

Et le 3^{ème} COSUI a eu lieu le 10 mai 2022 à Quimperlé, élargi au groupe de travail inondation (GTi) de la CLE Ellé-Isole-Laïta, pour présenter un bilan du PAPI et concerter les acteurs locaux sur le projet de PAPI 2.

16 comités techniques (COTECH) du PAPI Ellé-Isole-Laïta ont été organisés sur la durée du PAPI initial, dont de nombreux ont été élargi au groupe de travail inondation de la CLE Ellé-Isole-Laïta.

3. Bilan du PAPI initial

Le graphique suivant illustre l'état d'avancement des actions financées dans le cadre du PAPI initial.



A l'exception de l'étude relative à l'ouvrage de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé, qui est en cours et devrait se terminer à l'automne 2022, l'ensemble des études ont été réalisées :

- étude du fonctionnement hydrologique de la Laïta ;
- étude des Zones d'Expansion des Crues ;
- étude du pont du Bourgneuf à Quimperlé ;
- étude pour un système d'endiguement place des Anciennes Fonderies ;
- étude pour la rehausse et rallonge des barrières anti-inondations du Quai Brizeux.

Les travaux programmés dans le cadre du PAPI ont été réalisés. Il s'agissait de la rehausse des barrières anti-inondation du quai Brizeux à Quimperlé.

Les principales actions relatives à la culture du risque ont également été réalisées :

- envoi à 2 reprises d'un kit de sensibilisation aux particuliers et professionnels de Quimperlé situés en zone inondable (avec un magnet frigo rappelant les gestes à adopter et un guide des inondations à Quimperlé) ;

- sensibilisation des collégiens au risque inondation par la réalisation d'ateliers en salle et de sorties scolaires ;
- installation de repères de crues ;
- installation d'une œuvre artistique place Charles de Gaulle à Quimperlé rappelant les crues historiques.

Concernant la réduction de la vulnérabilité, une exposition intitulée « Ma maison est en zone inondable : je peux agir ! » a été élaborée et installée en basse-ville de Quimperlé en novembre 2021. Une partie de l'exposition est dédiée à la démonstration de techniques et solutions existantes pour aménager son logement de façon à réduire les dommages en cas d'inondation, et des professionnels sont intervenus pour animer différents stands.

Vis-à-vis de l'alerte et de la gestion de crise, la Ville de Quimperlé a installé un panneau numérique en entrée de basse-ville dédié à la diffusion de messages d'alerte en cas de risque inondation avéré. Le SMBSEIL a accompagné la Ville de Quimperlé sur la révision de son Plan Communal de Sauvegarde, et a travaillé avec le SPC (Service de Prévion des Crues) de Rennes pour l'élaboration du catalogue de cartes de crues, l'installation de nouvelles échelles limnimétriques et d'une nouvelle station hydrométrique.

Ce premier PAPI a permis d'améliorer la connaissance par la réalisation de nombreuses études, qui étaient attendues par les acteurs locaux, et d'établir que toutes les actions permettant de réduire l'aléa sur Quimperlé ont été réalisées, avant et pendant la durée du PAPI.

Ce PAPI a démontré l'absence d'intérêt à réaliser de nouveaux travaux sur Quimperlé et la nécessité pour Quimperlé de continuer à composer avec le risque inondation, qui reste très prégnant sur le territoire.

Le PAPI 2 concentrera ses efforts sur le maintien d'une culture du risque inondation, la mise en place de protections individuelles des biens et des personnes, ainsi que l'amélioration continue de l'alerte et de la gestion de crise.

4. La stratégie adoptée pour le PAPI 2

Les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sont décidés à poursuivre l'effort engagé de prévention du risque inondation sur le secteur de Quimperlé.

Les études menées dans le cadre du PAPI initial ayant démontré l'absence de travaux à entreprendre pour réduire le risque, la stratégie adoptée pour le PAPI n°2 vise à poursuivre l'effort de promotion d'une culture du risque, d'œuvrer à la réduction de la vulnérabilité et de continuer l'amélioration de la gestion de crise.

L'objectif est donc d'apprendre à vivre avec le risque inondation, et de permettre à la population ainsi qu'aux commerces de s'équiper pour s'en protéger autant que possible.

Ce PAPI 2 ne comprendra ni études ni travaux pour la réalisation de nouveaux ouvrages de protection. Seul les barrières anti-inondation du Quai Brizeux seront confortées (changement des lisses qui datent de 2002 et nouveau système de fixation), tout comme l'ouvrage de Kerbertrand sur le Dourdu (instrumentation de l'ouvrage pour prévenir tout risque de surverse et pose d'une grille anti-embâcle).

La priorité du PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta sera de permettre aux particuliers et professionnels situés en zone inondable de bénéficier des aides de l'Etat pour équiper leur logement ou commerce afin d'en réduire la vulnérabilité face au risque inondation.

L'absence d'aide financière est aujourd'hui clairement identifiée comme un frein à l'équipement sur le territoire. Il s'agit du 1^{er} sujet que nous ont fait remonter les riverains rencontrés lors de l'installation fin 2021 en basse-ville de Quimperlé de l'exposition « Ma maison est en zone inondable : je peux agir ! ».

Pour permettre aux particuliers et professionnels de bénéficier des aides de l'Etat, la proposition de diagnostics gratuits pour évaluer leur vulnérabilité, préalable indispensable qui sera initiée au cours du 3^{ème} trimestre 2022, devra perdurer dans le temps, sous maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL.

Ensuite, l'Etat prendra en charge jusqu'à 80% de l'achat de matériel pour un particulier et 20% pour une activité économique (de moins de 20 salariés), si l'action est bien programmée dans le cadre du PAPI n°2.

La priorité sera donc donnée à l'accompagnement des particuliers et professionnels pour la réalisation de diagnostics puis l'équipement de leur bien pour en réduire la vulnérabilité, et cela représentera la majorité du temps qui sera dédié à l'animation de ce PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta (1/2 ETP).

La stratégie adoptée du PAPI n°2 vise également à poursuivre l'amélioration de la gestion de crise. Une action permettant d'améliorer la mise à jour de la base de données du logiciel d'alerte utilisé par la Ville de Quimperlé dans le cadre de son PCS devra être programmée. Tout comme une action d'élaborations de cartographies opérationnelles déclinant le PCS de Quimperlé (sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé).

Le besoin a également été identifié de prévoir une action d'instrumentation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé afin de prévenir le risque de surverse et ainsi d'améliorer la gestion de crise (sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté), si l'étude en cours le préconise (action VII-3 et 3 Bis).

Enfin, **la stratégie du PAPI n°2 consiste également à maintenir une culture du risque sur Quimperlé**, à travers le retour régulièrement de l'exposition « Ma maison est en zone inondable : je peux agir ! » et la poursuite de la sensibilisation des collégiens.

5. Le programme d'actions du PAPI 2

a. Le coût du PAPI 2 EIL

Le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL) se propose de porter un second programme, appelé PAPI 2 Ellé-Isole-Laïta, sur le même périmètre.

Ce dernier comprendra 16 actions à réaliser sur la période 2023 – 2029, dont 8 seront portées par le SMBSEIL, 2 par Quimperlé-Communauté, et 4 par la Ville de Quimperlé. Deux actions concerneront directement les aides de l'Etat aux particuliers et aux entreprises.

Le montant global du PAPI 2 EIL est estimé à 1 167 K€, en comprenant l'animation (1/2 ETP estimé à 143 000€), ainsi que les actions d'aides directes de l'Etat pour l'équipement des particuliers, entreprises et bâtiments publics (estimées à 670 000€).

Les co-financeurs que sont l'Etat et le Département du Finistère participent globalement à hauteur de 60%.

Le détail des actions prévues pour le PAPI 2 se trouve dans le programme d'action joint au présent document. Le détail du financement de ses actions se trouve dans le tableau synthétique financier joint au présent document.

b. Les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL

Les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL sont listées ci-dessous.

- Action I-1 : Accompagnement des communes à la réalisation des DICRIM (5 000 €, financé à 30%)
→ L'action envisagée consiste à sensibiliser l'ensemble des communes du bassin versant dans leur obligation réglementaire de réaliser leur DICRIM, et à accompagner celles soumises au risque inondation pour la réalisation de ce document.

Une action de communication visant à informer la population de l'existence du DICRIM sera réalisée une fois les DICRIM adoptés par les communes.

- Action I-2 : Site internet d'information au public sur le risque inondation (action mutualisée avec le PAPI 2 Blavet)
→ Une rubrique inondation devra être créée dans le nouveau site internet du SMBSEIL, pour communiquer vers les habitants, les communes et les partenaires sur le risque inondation via des supports attractifs (photographies et informations sur les crues historiques, ...). Les particuliers et commerçants pourront vérifier si leurs habitations ou commerce se situent en zone inondable et s'ils sont éligibles à un diagnostic de réduction de la vulnérabilité. Ils pourront ensuite s'inscrire sur la plate-forme pour bénéficier d'un diagnostic
- Action I-3 : Nouvelle installation de l'exposition « Ma maison est en zone inondable : je peux agir ! » (Actions financée dans le cadre du PAPI EIL initial)
→ L'objectif d'installer à nouveau cette exposition à Quimperlé est d'inciter les particuliers et professionnels situés en zone inondable à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité.
- Action I-4 : Poursuivre la sensibilisation des collégiens au risque inondation (30 000 €, financé à 80%)
→ Cette action vise à poursuivre les interventions en classe ainsi que les sorties terrain de sensibilisation des collégiens au risque inondation faites dans le cadre du PAPI EIL initial.
- Action I-5 : Former les élus et techniciens au risque inondation (6 000 €, financé à 80%)
→ Cette action consistera à permettre aux élus et techniciens concernés par la problématique du risque inondation de suivre une formation dispensée par un organisme spécialisé
- Action I-7 : Renseigner les bases de données nationales BDRC (base de données repères de crues) / BDHI (base de données historique inondation), en régie
- Action III-1 : Assistance technique aux communes pour l'élaboration de leur PCS (volet inondation) et la réalisation d'exercices (5 000 €, financé à 30%)
→ Le SMBSEIL accompagnera les communes volontaires dans la réalisation de leurs PCS, sur le volet inondation, et d'exercices de gestion de crise afin de tester l'efficacité de leurs PCS.
- Action V-1 : Poursuivre la réalisation de diagnostics chez les particuliers et professionnels (31 000 €, financé à 80%)
→ Report dans le PAPI 2 de cette action initialement prévue pour fin 2022 dans le cadre du PAPI initial.

c. Les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Quimperlé

Les actions prévues sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Quimperlé sont listées ci-dessous :

- Action III-2 : Elaboration de cartographies opérationnelles pour la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde de Quimperlé (2 000 €, financé à 30%)
→ Elaboration / impression de cartographies en format A0 plastifiées pour le nouveau Poste de Commandement Communal
- Action V-4 Diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics en zone inondable (15 000 €, financé à 80%)
→ Report dans le PAPI 2 de cette action initialement prévue pour fin 2022 dans le cadre du PAPI initial, pour permettre l'intégration de l'immeuble en cours de réhabilitation place Hervo. Cette action permettra le financement d'équipement des bâtiments publics en

éléments de protection type batardeaux (Cinéma, Eglise, Maison France Service, secteur Halles).

- Action V-5 Travaux de protections individuelles dans les bâtiments publics (50 000 €, financé à 40%)
→ Suite aux diagnostics sur les bâtiments publics prévus, cette action vise le financement d'équipement des bâtiments publics en éléments de protection type batardeaux (Cinéma, Eglise, Maison France Service, secteur Halles)
- Action VII-1 Confortement des barrières anti-inondation du Quai Brizeux à Quimperlé (200 000 €, financé à 70%)
→ La présente action vise le remplacement de l'ensemble des anciennes lisses qui datent de 2002 et commencent à montrer des signes d'usure. Ce remplacement se fera par tronçon sur plusieurs années consécutives afin d'étaler le coût pour le maître d'ouvrage. Le système d'ancrage au sol présente également des signes d'usure, l'action visera donc également à créer une longrine en béton sur l'ensemble de linéaire afin que le dispositif puisse y être ancré en toute sécurité

d. Les actions sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté

Les actions prévues sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté sont listées ci-dessous :

- Action III-3 : Intégration des coordonnées des abonnés à l'eau potable situés en zone inondable (à partir du logiciel INCOM de la Régie des Eau de QC) au Système d'alerte de la Ville de Quimperlé (GEDICOM) (10 000 €, financé à 30%)
→ Cette action consiste en une amélioration du logiciel INCOM de la Régie des Eau afin :
 - d'identifier les habitations situées en zone inondable ;
 - de proposer un formulaire d'inscription spécifique aux usagers en zone inondable avec le recueil du consentement à être inscrit dans la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé (GEDICOM) ;
 - de permettre une automatisation de la mise à jour de la base de données GEDICOM avec les coordonnées des nouveaux usagers en zone inondable.
- Action VI-1 : Optimisation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé (50 000 €, financé à 80%)
→ Si l'étude actuellement en cours (dans le cadre du PAPI initial) préconise des aménagements d'optimisation de cet ouvrage, ceux-ci pourront être réalisés dans le cadre de cette action, sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté du fait qu'il s'agit d'un ouvrage relevant de la compétence GEMAPI.
Il s'agira vraisemblablement plutôt d'instrumenter cet ouvrage, afin de pouvoir anticiper tout risque de surverse susceptible de provoquer des inondations en aval, et de l'équiper d'une grille anti-embâcle.

e. Les actions sous maîtrise d'ouvrage des particuliers et entreprises

Les actions prévues sous maîtrise d'ouvrage directe des particuliers et entreprises sont listées ci-dessous :

- Action V-2 et 3 : Travaux de protections individuelles chez les particuliers et entreprises
→ Le PAPI Ellé Isole Laïta n°1 a permis de conclure à l'absence de travaux supplémentaires envisageables pour réduire l'aléa à Quimperlé. Ce constat a mené l'adoption d'une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI n°2.
Cette action permettra le financement des particuliers (80%) et entreprises (20%) ayant bénéficié d'un diagnostic pour la mise en place de protections individuelles.

f. Analyse comparative des coûts et du nombre d'action entre les 2 programmes d'actions

Le PAPI EIL initial a couté environ 730 000 €, animation comprise, avec de dépenses réparties majoritairement dans les axes 1 (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque), 6 (ralentissement des écoulements) et 7 (gestion des ouvrages de protection hydraulique). La moitié des actions de ce 1^{er} programme concernaient l'axe 1.

Le projet de PAPI 2 est estimé à 1 167 000 €, animation comprise, dont plus de 700 000 € dans l'axe 5 (actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens), pour les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité.

